



D.2024.10.16.7.6

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 16 Octobre 2024

7- AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES

7.6- Cession au profit de la SNCF d'une parcelle de Tisséo-Collectivités dans le cadre du projet d'Aménagement Ferroviaire de la ligne existante au Nord de Toulouse (AFNT)

L'an deux mille vingt quatre, le seize octobre, dans la salle Garonne, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSÉS
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph		X (M. Bolzan)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina		X (M. Chollet)	
TERRAIL-NOVES Vincent			X
TRAUTMANN Pierre		X (M. Briand)	
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Terrisse)	
TERRISSE Jean-Marc	X		

Tisséo-Collectivités

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine (Tisséo-Collectivités) a été sollicité par SNCF Réseau pour acquérir une parcelle située Route de Launaguet à Toulouse.

SNCF Réseau souhaite acquérir la parcelle cadastrée 830 AT 238 dans le cadre du projet d'AFNT. Cette parcelle, d'une superficie de 398 m² s'inclut dans le cadre des Aménagements Ferroviaires au Nord de Toulouse : ce projet couvre 19 km de voies ferrées et 6 pôles d'échanges multimodaux sur les communes de TOULOUSE, FENOUILLET, LESPINASSE, SAINT-JORY et CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS ; il a pour objectifs d'accueillir les trains à grande vitesse du GPSO, de créer une desserte périurbaine sur le secteur nord toulousain, de développer le trafic TER sur la proche banlieue et vers Agen, Cahors ou Brive, de permettre le développement du trafic de marchandises.

Le montant de la cession de ces emprises a été estimé, par le service d'Évaluation Domaniale à un montant total de 66 670€.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver cette cession.

* *
*

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président :
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE la cession à SNCF Réseau de la parcelle cadastrée 830 AT 238 d'une superficie de 398 m² pour un montant de 66 670€.

ARTICLE 2 : AUTORISE son Président à signer l'acte correspondant ainsi que tout document concernant ce dossier.

ARTICLE 3 : DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget du SMTTC.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES